

**Convocation et ordre du jour de l'AGO &  
AGE du 17 mai 2012**

**Projet de résolutions de l'AGO  
du 17 mai 2012**

**Projet de résolutions de l'AGE  
du 17 mai 2012**

**SOCIETE NOUVELLE MAISON**  
**DE LA VILLE DE TUNIS**  
**MONOPRIX**

**S.A Au Capital De 27.735.240 Dinars**  
**Siège Social : 1, Rue Larbi Zarrouk –2014 Mégrine**  
**RC : B. 177071996--M.F : 001110K/P/M/000**

**CONVOCAATION**

Messieurs les actionnaires de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis S.N.M.V.T « MONOPRIX » sont convoqués à l'assemblée générale mixte qui aura lieu le jeudi 17 mai 2012 à 9 heures 30, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise (la Maison de l'entreprise) Avenue Principale, 2053 Les Berges Du Lac -Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**A Titre ordinaire:**

- 1. Lecture du rapport du conseil d'administration, relatif à l'exercice 2011 de la SNMVT, et des sociétés du groupe.**
- 2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes, relatifs à l'exercice 2011 de la SNMVT et des sociétés du groupe.**
- 3. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2011 de la SNMVT.**
- 4. Approbation des conventions régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales**
- 5. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31/12/2011 des sociétés du groupe.**
- 6. Affectation des résultats de l'exercice 2011.**
- 7. Quitus aux administrateurs**
- 8. Désignation des administrateurs**

**A Titre Extraordinaire:**

- 1. Augmentation du capital social**
- 2. Modification de l'article 6 des statuts.**

Messieurs les actionnaires désireux d'assister ou se faire représenter à cette assemblée, sont priés de retirer leurs cartes d'admission, auprès du dépositaire de leurs actions (Intermédiaires en bourse/ banque) au plus tard le 03 mai 2012.

## PROJET DE RESOLUTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU : 17 mai 2012

### PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire constate qu'elle a été régulièrement constituée par la publication au J.O.R.T N° 47 Du 19 avril 2012, et par des communiqués publiés aux journaux Le Temps et Essabah du 15 avril 2012, et donne quitus au conseil pour la régularité de cette convocation. Elle constate que le quorum prévu par les statuts est atteint, et peut donc délibérer.

### DEUXIEME RESOLUTION :

Après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, sur les états financiers de la SNMVT, et les états financiers consolidés sur les opérations de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011, ainsi que les explications données en cours de séance, l'assemblée générale ordinaire approuve , les états financiers individuels, les états financiers consolidés ainsi que les annexes.

Elle approuve en outre les opérations et mesures traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport du conseil d'administration, lesquels font ressortir pour l'exercice 2011 un bénéfice net après impôt de 5 442 507, 813 Dinars pour la SNMVT, et un bénéfice net consolidé après impôt de 3 522 816, 535 Dinars pour le groupe.

### TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion durant l'exercice 2011.

### QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire décide de répartir et affecter les résultats bénéficiaires de l'exercice 2011 comme suit :

• <b>Bénéfice net :</b>	<b>5 442 507, 813 Dinars</b>
• <b>Résultats reportés :</b>	<b>15 554 933, 936 Dinars</b>
• <b>Réserve ordinaire:</b>	<b>1 000 000, 000 Dinars</b>
• <b><u>TOTAL A AFFECTER :</u></b>	<b>21 997 441, 749 Dinars</b>

### AFFECTATION :

• <b>Réserve légale:</b>	<b>272 125,391 Dinars</b>
• <b>Dividende statutaire(0,d100/action):</b>	<b>1 386 762,000 Dinars</b>
• <b>Super dividende 0,d300/action):</b>	<b>4 160 286,000 Dinars</b>
• <b>Réserve pour réinvestissements financiers :</b>	<b>786 909, 091 Dinars</b>
• <b>Résultats reportés :</b>	<b>15 391 359, 267 Dinars</b>
• <b><u>TOTAL AFFECTE :</u></b>	<b>21 997 441,749 Dinars</b>

Le dividende sera payé à partir du mardi 29 mai 2012

### CINQUIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire, après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve dans le cadre de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales, toutes les opérations intervenues courant de l'exercice 2011 avec les sociétés du groupe, MONOGROS, La S.G.S, La S.I.M, HLC, MMT, et TSS.

**SIXIEME RESOLUTION :**

Le mandat des administrateurs de la société étant venu à expiration, avec l'exercice présent, l'assemblée générale ordinaire décide de nommer Mrs:

- Mohamed Ali MABROUK
- Mohamed Mounir BEN MILED
- Mohsen ZERELLI
- Frédéric GODEBERGE
- Mohamed Salah SAADI
- Mohamed Lanouar ATALLAH
- La Société EXIS

En tant que nouveaux administrateurs de la société, pour la période allant de l'exercice 2012 jusqu'à l'assemblée qui statuera sur l'exercice 2014.

**SEPTIEME RESOLUTION :**

L'assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant de 40 000Dinars au titre de jetons de présence, à charge pour le conseil de les distribuer entre ses membres.

**HUITIEME RESOLUTION :**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire pour effectuer toutes formalités requises par la loi

**PROJET DE RESOLUTION A L'ASSEMBLEE  
GENERALE EXTRAORDINAIRE DU : 17 mai 2012**

**PREMIERE RESOLUTION :**

L'assemblée générale extraordinaire constate qu'elle a été régulièrement constituée par la publication au J.O.R.T N° 47 Du 19 avril 2012, et par des communiqués publiés aux journaux Le Temps et Essabah du 15 avril 2012, et donne quitus au conseil pour la régularité de cette convocation. Elle constate que le quorum prévu par les statuts est atteint, et peut donc délibérer.

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'assemblée générale extraordinaire après examen de la proposition du conseil d'administration, décide d'augmenter le capital social de la société qui passera de 27 735 240DT à 33 282 288DT, par incorporation de réserves pour un montant de 5 547 048DT, et l'émission de 2 773 524 actions nouvelles gratuites à raison d'une nouvelle pour 5 anciennes.

Les nouvelles actions porteront jouissance à partir du 1er janvier 2012.

**TROISIEME RESOLUTION :**

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit :

**« Le capital Social est fixé à la somme de 33 282 288 Dinars réparti en 16 641 144 actions de 2 Dinars chacune totalement libérées et de même catégories. »**

**QUATRIEME RESOLUTION :**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire pour effectuer toutes formalités requises par la loi.